



EXTRAIT

du Registre des Délibérations du **CONSEIL MUNICIPAL**
de la Commune de **LABRUGUIERE (Tarn)**

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2006

TRANSFERT DU LOTISSEMENT

“LES VILLAS DE NAGRET”
DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Par délibération en date du 18 juillet 2006, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la demande d'intégration des V.R.D. (voirie et réseaux divers) du lotissement "Les Villas de Nagret" dans le domaine public des voies privées ouvertes à la circulation publique après enquête publique ouverte par les services préfectoraux en référence aux dispositions du Code de l'Urbanisme et du Code de la Voirie Routière.

La procédure s'appliquant en la matière prévoit l'ouverture d'une enquête publique préalable par le Maire et non par le Préfet. Il convient donc de régulariser le déroulement de la procédure de transfert conformément aux articles en vigueur des codes susvisés : articles L.381-3, R.381-10 et R.381-11 du Code de l'Urbanisme et L.141-1 et R.141-1 à R.141-10 du Code de la Voirie Routière.

Vu l'avis favorable des commissions « Communauté d'Agglomération, Urbanisme, Affaires Générales », « Finances » et « Cadre de Vie, Réseaux, Environnement » du 24 novembre 2006,

Considérant les éléments exposés et eu égard à la modification portant sur la forme

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité*, décide d'autoriser Monsieur le Maire à lancer l'ouverture de l'enquête publique et à signer tout document y afférent.

Ainsi délibéré à Labruguière, les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

LABRUGUIERE, le 29 novembre 2006
Le Maire,

Jean-Louis DELJARRY.